





PACK TRANQUILLITÉ PRO TNS



L'assurance en plus facile.

Une offre sur-mesure pour les TNS, au coeur de leurs préoccupations et sans garantie superflue.

LES GARANTIES DE L'OFFRE APRIL

GARANTIES	EXEMPLES
 <p>LA GARANTIE « COMMERCIALE »</p> <p>Sécuriser les relations commerciales avec les clients, les fournisseurs, les prestataires de services et les sous-traitants.</p> <p>› Vice caché sur marchandises, problèmes de livraison, biens endommagés, dénigrement, usurpation de clientèle, concurrence déloyale.</p>	<p><i>Un fournisseur de votre client livre de la marchandise avec 3 semaines de retard et refuse toute indemnisation.</i></p> <p><i>Votre client a acheté des machines et celles-ci tombent régulièrement en panne. Le fournisseur décline toute responsabilité.</i></p>
 <p>LA GARANTIE « FISCAL / URSSAF »</p> <p>Prendre en charge les honoraires de l'expert-comptable de votre client ou de son avocat en cas de vérification fiscale ou de procédure de contestation du redressement fiscal.</p> <p>› Contrôle sur place / sur pièces, vérification de la comptabilité, contestation.</p>	<p><i>Votre client a été redressé par l'administration fiscale qui lui refuse des abattements auxquels il peut pourtant prétendre. Votre client souhaite contester le redressement qui lui paraît injustifié.</i></p> <p><i>Suite à une erreur de son comptable, des cotisations ont été indûment payées à l'Urssaf. Il souhaite être remboursé.</i></p>
 <p>LA GARANTIE « PERMIS DE CONDUIRE »</p> <p>Protéger le permis du dirigeant avec la prise en charge des frais de stage de sensibilisation à la sécurité routière ou d'un nouveau permis.</p> <p>› Solde de points inférieur à 6, retrait /annulation de permis de conduire</p>	<p><i>Suite à des infractions, le solde de points sur le permis de votre client est proche de 0 ou vient d'être annulé.</i></p> <p><i>Votre client a reçu des infractions qu'il n'a pas commises suite à une utilisation frauduleuse de sa plaque d'immatriculation et il les conteste.</i></p>
 <p>LA GARANTIE « DÉFENSE CIVILE »</p> <p>Intervenir si la responsabilité civile du dirigeant est mise en cause et que son assurance Responsabilité Civile ne le couvre pas.</p>	<p><i>Le risque de mise en cause d'une profession réglementée est beaucoup plus important que pour les autres statuts. La réglementation est lourde et les obligations nombreuses.</i></p>
<p>LA GARANTIE « DÉFENSE PÉNALE »</p> <p>Protéger les intérêts du dirigeant et l'accompagner lorsque celui-ci est poursuivi pour contravention ou délit non-intentionnel devant une juridiction répressive ou une commission administrative</p>	

QUELS PLAFONDS POUR QUELLES GARANTIES ?

SEUIL D'INTERVENTION

- **Intervention à l'amiable** : litige dont l'intérêt financier en jeu est supérieur ou égal à 150 € TTC
- **Lancement d'une procédure au contentieux** : litige dont l'intérêt financier en jeu est supérieur ou égal à 300 € TTC

GARANTIE « FISCAL / URSSAF »

Plafonds de prise en charge des honoraires de l'expert-comptable TTC :

CONTRÔLE URSSAF OU MSA	90 € / heure dans la limite de 500 € par contrôle
CONTRÔLE URSSAF OU MSA SUR PIÈCES	90 € / heure dans la limite de 500 € par contrôle
CONTRÔLE FISCAL	90 € / heure dans la limite de 1.500 € par contrôle
CONTRÔLE FISCAL SUR PIÈCES	90 € / heure dans la limite de 1.500 € par contrôle

TOUTES GARANTIES

Plafonds de prise en charge des honoraires d'avocat TTC :

RECOURS AMIABLE AYANT ABOUTI	250 € par affaire	JUGE DE PROXIMITÉ	340 € par affaire
ASSISTANCE À EXPERTISE, À MESURE D'INSTRUCTION	300 € la 1ère intervention 90 € pour chacune des interventions suivantes par affaire	TRIBUNAL DE POLICE / DÉFENSE PÉNALE	340 € par affaire
CONSULTATION GARANTIE FISCALE ET URSSAF PHASE PRÉCONTENTIEUSE		TRIBUNAL D'INSTANCE (ET TRIBUNAUX DE MÊME DEGRÉ)	600 € par affaire
RECOURS PRÉCONTENTIEUX EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE (ET TRIBUNAUX DE MÊME DEGRÉ)	1.000 € par affaire
REPRÉSENTATION DEVANT UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE, CIVILE OU DISCIPLINAIRE	500 € par affaire	TRIBUNAL ADMINISTRATIF	1.000 € par affaire
TRANSACTION AMIABLE MENÉE À TERME / MÉDIATION OU CONCILIATION AYANT ABOUTI ET CONSTATÉE PAR UN JUGE		COUR D'APPEL	1.200 € par affaire
RÉFÉRÉ ET REQUÊTES	500 € par affaire	COUR DE CASSATION	1.500 € par affaire

Ces honoraires comprennent les frais de secrétariat, de déplacement et de gestion de dossier et sont indiqués TTC.

GARANTIE « PERMIS DE CONDUIRE »

Plafonds de prise en charge TTC :

FRAIS DE STAGE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	250 € / an
FRAIS ENGAGÉS POUR UN NOUVEAU PERMIS	1.500 € / an

PLAFOND GLOBAL DE GARANTIE

› Limite fixée par litige ou par année d'assurance : 20.000 € TTC

Dans une année, quel que soit le nombre de sinistres, le plafond de 20.000 € TTC ne sera jamais dépassé.

Ce plafond comprend :

- › Les frais d'expertises amiables diligentées par APRIL Protection Juridique
- › Les frais d'expertises judiciaires
- › Les frais et honoraires d'huissier de justice
- › Les frais de procédure
- › Les honoraires d'avocat dans la limite du barème prévu au contrat

COMMENT ACTIVER L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ?



1

VOTRE CLIENT NOUS CONTACTE POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- › Votre client a un doute et souhaite se renseigner sur ses droits. Il a accès par téléphone, en illimité et sans rendez-vous, à une équipe de juristes du lundi au vendredi, de 9h à 18h afin d'obtenir des réponses fiables et rapides.



2

NOUS ÉCHANGEONS AVEC VOTRE CLIENT AFIN DE DÉTERMINER LA MEILLEURE SOLUTION

- › Le juriste fait le point sur la situation de l'assuré, lui explique les délais de recours et l'intérêt de démarrer une démarche à l'amiable mais également les différentes procédures possibles et les étapes à respecter. A l'issue de cette concertation, ils prennent ensemble la meilleure décision.



3

NOUS ACCOMPAGNONS VOTRE CLIENT DANS TOUTES LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA DÉFENSE DE SES INTÉRÊTS

- › Le juriste dédié à l'affaire entreprend toutes les démarches amiables nécessaires au nom de votre client dans les délais impartis (échanges avec les parties prenantes / administrations concernées, rédaction / envoi de courriers ou lettres de mise en demeure...)



4

VOTRE CLIENT EST ACCOMPAGNÉ TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

- › En cas d'échec de la procédure amiable, l'avocat désigné par l'assuré est mandaté. Le client a le libre choix de son avocat. S'il n'a pas d'avocat personnel, sur demande écrite de sa part, nous lui communiquerons le nom d'un avocat. L'avocat et le juriste vont suivre l'affaire et défendre les intérêts de l'assuré. Les frais de justice sont pris en charge dans la limite des plafonds contractuels.

CONNECTEZ-VOUS VITE SUR

april-on.fr

april | protection juridique

APRIL Protection Juridique
3 boulevard Diderot CS 21245
75590 PARIS Cedex 12

Une offre conçue et gérée par JUDICIAL, SASU au capital de 115 000 € - RCS Paris 392 419 214 - Orias n° 07 003 882 (www.orias.fr), courtier en assurances, mandataire de Solucia Protection Juridique, Compagnie d'assurance agréée en protection juridique soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09, <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Assureur : Solucia Protection Juridique S.A au Capital de 9.600.000€ - RCS Paris 481 997 708- 3 boulevard Diderot CS 31246 - 75590 Paris cedex 12



L'assurance en plus facile.